



Attestation de Validation du Rapport

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

Je soussigné, **Monsieur José COELHO**, agissant en qualité de Directeur Général du Groupe Socomore, et **Monsieur Maxime LE TALLEC**, agissant en qualité de Président de Socomore Canada, attestons par la présente que le rapport intitulé « **GROUPE SOCOMORE - RAPPORT ANNUEL 2025** » a été examiné et approuvé par la direction du Groupe Socomore pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

Le rapport a été évalué selon les critères de qualité et de pertinence définis par notre entreprise.

En conséquence, nous confirmons la validation officielle de ce rapport.

Cette attestation est destinée à être jointe au rapport public et soumise au Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada.

Fait à Vannes, le 13 mai 2026.

Signé par :
José COELHO
B5953E7CA5CA4A3...
José COELHO

Directeur Général Groupe Socomore

Signed by:

B4BEED767B8443D...
Maxime LE TALLEC

Président de Socomore Canada



Groupe SOCOMORE - RAPPORT ANNEE 2025 *en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*

Groupe SOCOMORE SA
Holding Company

Phone +33 297 437 690

26 avenue Paul Dupleix - ZI du Prat - 56000 VANNES

S.A. Capital : 8 955 801,79 € - SIRET 420 328 692 000 25 - RCS Vannes 420 328 692 - NAF 7010Z - N° TVA FR 56 420 328 692

1 - Rapport international sur l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants

A Vannes, le 13 mai 2026.

TABLE DES MATIÈRES

1. Identité de l'entreprise	page 3
2. Présentation du Groupe Socomore	page 3
3. Le Groupe Socomore, une entreprise responsable	page 5
4. Les mesures pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une des étapes de production de biens pour l'entreprise.	page 6
5. La liste des fournisseurs	page 8
6. La formation des employés au travail forcé et au travail des enfants	page 9
7. L'évaluation des fournisseurs	page 9
8. Les annexes	page 10

- **Identité de l'entreprise (ci-après Socomore ou Groupe SOCOMORE)**

Groupe Socomore

Numéro SIREN 420328692

Secteur d'activité du Groupe : industriel fabricant de solutions chimiques

Adresse : 26 avenue Paul Duplex, ZI du Prat | 56 000 Vannes (France)

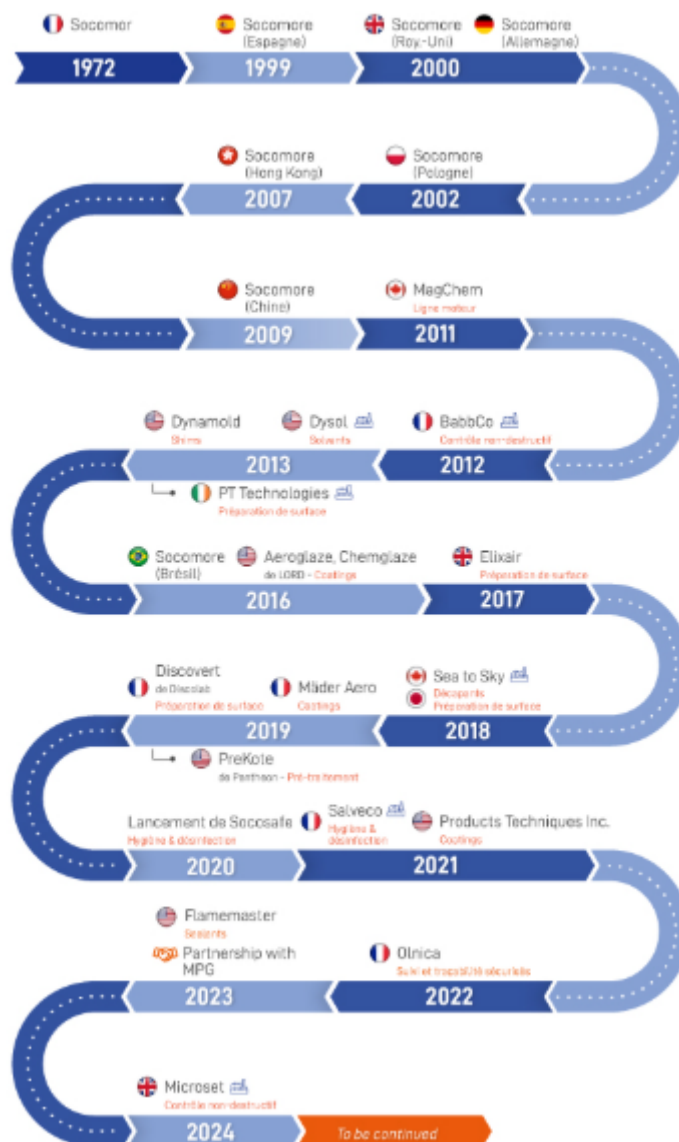
- **Présentation du Groupe Socomore**

Groupe SOCOMORE est une société holding animatrice d'un Groupe de sociétés de développement, de production et de commercialisation de solutions chimiques au service des surfaces critiques (traitement, préparation, protection, contrôles, revêtement des métaux et matériaux composites, mastic, adhésif, peinture).

En 2025, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 125 millions d'euros, reflétant sa solide position sur le marché. Fortement implanté dans les secteurs de l'aéronautique, du ferroviaire, de l'énergie, de l'automobile et du nautisme, le Groupe offre un service à la fois global et local, répondant avec précision aux besoins spécifiques de ses clients à travers le monde. Le Groupe bénéficie d'une présence mondiale avec un effectif de 458 employés répartis dans 8 usines à travers le globe. Groupe SOCOMORE opère 16 filiales et bureaux commerciaux, soutenus par un réseau mondial de distributeurs.

Groupe SOCOMORE se distingue également par sa stratégie d'innovation. Avec 14 % de ses employés dédiés à la recherche et développement (R&D), SOCOMORE a plus de 1000 homologations. Ses produits évoluent régulièrement pour réduire les risques santé et environnement associés, conformément et au-delà des réglementations en vigueur (ex. REACH, TSCA). L'entreprise adopte une approche de co-développement avec ses clients et fournisseurs pour fournir des solutions sur-mesure qui soutiennent l'innovation continue, améliorant ainsi les processus, les performances, la sécurité et l'impact environnemental tout en restant compétitive sur les coûts opérationnels.

L'organisation du Groupe Socomore



Groupe SOCOMORE SA
Holding Company

Phone +33 297 437 690

26 avenue Paul Duplex - ZI du Prat - 56000 VANNES

S.A. Capital : 8 955 801,79 € - SIRET 420 328 692 000 25 - RCS Vannes 420 328 692 - NAF 7010Z - N° TVA FR 56 420 328 692

Nos entités

socomore The Surface Company

🇫🇷 Vannes, 56
(Headquarters)



socomore

🇫🇷 Vannes, 56

🇫🇷 Elven, 56

🇮🇪 Cork

🇺🇸 Rhone, TX

🇨🇦 Vancouver, BC



babbco

NDT Expertise for you

🇫🇷 Plaisir, 78

Microset

🇬🇧 Hinckley



OLNICA

Empowering Trust. Ensuring Authenticity.

🇫🇷 Rennes, 35



solveco

🇫🇷 St-Dié-des-Vosges, 88



flamemaster

🇺🇸 Pacoima, CA

La filiale canadienne du Groupe a pour activité la promotion, la vente et la distribution de ses propres produits ainsi que de ceux des sociétés du Groupe, principalement en Amérique du Nord.

• Le Groupe Socomore, une entreprise responsable

Définie en 2024, la stratégie à l'horizon 2030 du Groupe Socomore intègre aujourd'hui pleinement sa politique RSE globale, [Le Socoway](#). L'année 2025 a représenté le premier exercice opérationnel de ce plan.

Socomore reste ferme dans sa conviction: "le partage crée de la valeur". Une entreprise qui partage avec ses parties prenantes crée de la valeur pour tous.

Pour réussir, six grands défis stratégiques ont été définis afin de maintenir notre activité dans un modèle durable, en mettant l'accent sur:

CHALLENGES STRATÉGIQUES



Groupe SOCOMORE SA
Holding Company

Phone +33 297 437 690

26 avenue Paul Duplex - ZI du Prat - 56000 VANNES

S.A. Capital : 8 955 801,79 € - SIRET 420 328 692 000 25 - RCS Vannes 420 328 692 - NAF 7010Z - N° TVA FR 56 420 328 692

- Les mesures pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une des étapes de production de biens pour l'entreprise.

Au sein d'un environnement mondial et industriel complexe, le Groupe Socomore veille au respect des principes qui ont vocation à régir ses activités et s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires propres aux pays dans lesquels le Groupe est présent.

Parmi les différentes mesures mises en place par le Groupe, nous avons :

4.1 Le code d'éthique et de conduite ([accessible depuis le site **socomore.com**](https://www.socomore.com)) :

Pour ancrer solidement nos valeurs et nos principes fondamentaux, le **Code d'Éthique et de Conduite du Groupe Socomore a fait l'objet d'une mise à jour en 2025**. Ce document de référence formalise et diffuse les règles de déontologie incontournables qui guident les actions de chaque collaborateur et partenaire commercial de l'entreprise, en définissant clairement nos attentes en matière de comportement responsable.

Concernant spécifiquement les problématiques du travail forcé et du travail des enfants, le Code s'articule autour des leviers suivants :

- **Alignement sur les standards internationaux - Respect des personnes :**
Le Code réaffirme l'engagement du Groupe à respecter les dispositions légales propres aux pays où il opère, en s'alignant sur les textes fondateurs et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Il proscriit de manière absolue le recours au travail forcé, au travail obligatoire ou à l'exploitation des enfants.
- **Extension du devoir de vigilance aux tiers :**
Les exigences de comportement responsable ne s'arrêtent pas aux frontières juridiques de l'entreprise. Le Code stipule explicitement que les fournisseurs, sous-traitants et partenaires de Socomore doivent s'appropriier ces principes et veiller à l'absence totale de dérives éthiques au sein de leurs propres activités.
- **Mécanisme d'alerte professionnelle - Whistleblowing:**
Afin de garantir l'application concrète du Code, un dispositif d'alerte éthique est encadré par le Groupe. Il permet à tout collaborateur ou tiers (dont les fournisseurs) de signaler, en toute confidentialité et sans crainte de représailles, toute situation suspecte ou manquement avéré lié aux droits humains fondamentaux ou aux conditions de travail au sein de l'écosystème de Socomore.

- **La politique achats du Groupe: un levier opérationnel de vigilance**
([disponible depuis le site **socomore.com**](https://www.socomore.com))

Parce que nos fournisseurs et partenaires sont essentiels pour soutenir notre croissance et répondre aux exigences de pointe de nos marchés, le Groupe a renforcé sa **Politique Achats Groupe en 2025** afin de promouvoir des pratiques éthiques, équilibrées et durables au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Cette politique constitue une **première étape structurante** pour harmoniser nos exigences. Son déploiement opérationnel suit une approche progressive, portée en premier lieu par notre entité la plus mature sur ce sujet, **Socomore SASU**, qui sert de pilote pour le reste du Groupe :

- **Un dialogue fournisseur enrichi par des critères ESG:**

À son échelle, l'entité Socomore SASU intègre déjà des questionnaires et des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) précis au cœur de ses évaluations et de ses échanges avec ses partenaires. Cette démarche permet d'attribuer un **scoring global** de performance à ses fournisseurs stratégiques.

- **Exigences applicables aux fournisseurs** : ([disponible depuis le site **socomore.com**](https://www.socomore.com))

Le Fournisseur doit définir une politique claire en matière de droits de l'homme, de santé et de sécurité (S/S) ou d'un Code de Conduite (CdC) qui inclut au moins l'obligation de respecter toutes les lois et réglementations S/S applicables et évaluer ses propres fournisseurs et sous-traitants sur la base de leurs performances en matière de droits de l'homme/conformité sociale.

- Les commandes ne peuvent pas être exécutées, en tout ou partie, par un sous-traitant sans l'accord préalable et écrit de SOCOMORE.
- Le Fournisseur reconnaît expressément remplir les obligations sociales et fiscales afférentes à son statut et, notamment, respecter les dispositions de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 relatives au renforcement de la lutte contre le travail dissimulé.
- Le Fournisseur s'engage à produire, les documents prévus à l'article D 8222-5 du Code du travail de nature à prouver le respect par le Fournisseur des dispositions susvisées, cette clause contractuelle étant substantielle. La fourniture de ces documents constitue une condition résolutoire de la présente. En outre, pour tout contrat d'une durée supérieure à six (6) mois, ces documents devront à nouveau être adressés à SOCOMORE, tous les six mois, jusqu'à l'expiration de la relation commerciale.
- Le Fournisseur devra se conformer à toutes les lois et réglementations en vigueur et respecter les principes des Conventions fondamentales de l'OIT, à savoir C29 et C105 sur l'abolition du travail forcé, C138 et C182 sur l'élimination du travail des enfants, C100 et C111 sur l'égalité et C87 et C98 sur la liberté syndicale. En particulier, le Fournisseur certifie et atteste qu'aucun produit acheté par le client et fabriqué par le Fournisseur lui-même ou par l'un de ses propres fournisseurs, n'a été fabriqué, assemblé ou emballé en recourant à un travail forcé, pénitentiaire (excepté dans le cadre d'un programme de réinsertion pendant la peine), dangereux, dissimulé et/ou

au travail des enfants âgés de moins de 16 ans. Sachant que cette limite d'âge est plus stricte que celle imposée par la convention C138 de l'OIT.

- Il ne devra fournir que des produits qui répondent à toutes les conditions exigées par les lois et réglementations du pays dans lequel ils sont fabriqués.
- Le Fournisseur reconnaît qu'en cas de violation de la présente clause, SOCOMORE pourra, entre autres recours, mettre immédiatement fin au présent contrat et cesser toutes relations commerciales avec le Fournisseur sans que la responsabilité de SOCOMORE puisse être engagée.

- **Conditions générales d'achats:** [disponible depuis le site socomore.com](http://socomore.com)

- Le Fournisseur certifie que sa situation est régulière vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes de protection sociale.
- Le Fournisseur garantit qu'il respecte la législation sociale à laquelle il est soumis. Il garantit également que la Fourniture sera réalisée conformément à la législation sociale en vigueur dans le pays dans lequel la Fourniture est réalisée.
- Le Fournisseur déclare et garantit à ce titre respecter la législation sociale relative à la lutte contre le travail dissimulé (articles L. 8222- 1 et suivants et articles R. 8222-1 et suivants du Code du Travail), à la main-d'œuvre étrangère (articles L. 8253-1 et suivants et L.8254-1 et suivants du Code du Travail) et au recours au travail des enfants dont l'âge est inférieur à celui auquel cesse la scolarité obligatoire dans le pays concerné (articles L. 4153 et suivants du Code du Travail). Selon que le Fournisseur est domicilié en France ou à l'étranger, il s'engage à remettre à l'Acheteur, à la date de la Commande et en tout état de cause avant le début d'exécution de la Fourniture puis tous les six (6) mois jusqu'à la fin de l'exécution de la Commande, soit les documents visés aux articles D. 8222-5 et D. 8254-1 et suivants du Code du Travail, soit les documents visés aux articles D. 8222-7 et 8 et D. 8254-3 et suivants du Code du Travail. Le Fournisseur garantit intégralement l'Acheteur contre tout recours à ce sujet.
- Le Fournisseur déclare garantir au personnel travaillant pour lui des conditions de travail permettant de préserver leur santé et leur sécurité. Notamment, le respect des réglementations en matière de durée du travail est un prérequis.
- Le Fournisseur déclare avoir mis en œuvre une politique interdisant tout harcèlement, toute discrimination, et soutenant à l'égalité des chances quels que soient le genre, les origines, les pratiques religieuses ou les orientations sexuelles.

- **La liste des fournisseurs**

Pour des raisons de confidentialité et afin de protéger nos partenariats stratégiques, nous ne divulguons pas publiquement la liste de nos fournisseurs

- **La formation des employés au travail forcé et au travail des enfants**

La prévention des risques repose sur la sensibilisation de nos équipes, déployée selon une feuille de route précise :

- **Sensibilisation sur le terrain (Octobre 2025)**
Le Code d'Éthique a été diffusé et commenté, dans un premier temps, auprès de 50 participants lors du séminaire commercial annuel, rappelant nos exigences absolues en matière de droits humains.
- **Outil et déploiement global (2025 - Avril 2026)**
Après la validation en 2025 de la plateforme e-learning **360Learning** pour assurer la diffusion et la traçabilité des parcours, le module dédié au Code d'Éthique (incluant le travail forcé et le travail des enfants) est devenu en avril 2026 la toute première formation obligatoire pour l'ensemble des salariés du Groupe.
- **Suivi et pilotage (2026)**
Un premier bilan complet de cette campagne sera réalisé en 2026 afin de mesurer le taux de complétion et de piloter l'engagement de tous.

- **L'évaluation des fournisseurs**

Nos principaux fournisseurs et global sourceurs sont basés en Europe et en Amérique du Nord. Ils sont tenus, de par la loi, de respecter les exigences des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (Global Impact), tels que le respect des Droits de l'Homme, la lutte contre la corruption, la protection des Hommes et de l'environnement.

Dans les conditions générales d'achat, nous exigeons que nos fournisseurs respectent et fassent respecter par leurs propres fournisseurs les 10 exigences citées ci-dessus.

La méthode de suivi et d'évaluation mise en place par l'entité pilote Socomore SASU permet d'obtenir une première cartographie de la maturité ESG de nos partenaires. Ce dispositif est également un outil de contrôle efficace, capable de détecter et de signaler toute absence de réponse de la part d'un fournisseur. Au-delà du simple constat, il permet d'engager un dialogue constructif avec nos partenaires en cas de besoin. Ce suivi constitue ainsi un levier d'action pour sensibiliser les fournisseurs les moins matures aux enjeux éthiques et les accompagner vers des pratiques plus responsables.

Audits sur le terrain (2026) : pour valider la réalité des pratiques de manière concrète, le Groupe franchit une étape supplémentaire dans son devoir de vigilance : l'audit sur site de minimum deux fournisseurs est officiellement programmé pour l'année 2026. Cette démarche, volontairement progressive et adaptée à notre taille d'entreprise, marque le point de départ d'un processus continu d'évaluation sur le terrain.

- Annexes

>> Notre charte RSE – Le Socoway | [accès depuis le site web.](#)

>> La charte responsable care | [accès depuis le site web](#)

>> Code d'éthique et de conduite de Socomore | [accès depuis le site web](#)

>> Politique d'achats sur le site web socomore | [accès depuis le site web.](#)

>> Conditions générales d'achat | [accès depuis le site web.](#)

>> Exigences applicables aux fournisseurs | [accès depuis le site web](#)